
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO # 623-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #526-2012 CONCERNANT LA CLASSE RÉCRÉOTOURISTIQUE D'HÉBERGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX.

Le conseil a adopté le premier projet de règlement # 623-2019 modifiant le règlement #526-2012 concernant la classe récréotouristique d'hébergement de la municipalité de Sainte-Béatrix, lors de la séance tenue le 12 novembre 2019.

La municipalité désire mieux définir la classe récréo-touristique d'hébergement locatif courte durée (style AirBNB) pour mieux contrôler la localisation sur son territoire pour éviter l'impact du bruit par les locataires.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet, se tiendra le 27 novembre 2019 à 19h00, à l'hôtel de ville au 861, rue de l'Église à Sainte-Béatrix.

Au cours de cette assemblée, le Maire, ou tout autre membre du Conseil désigné ou par une autre personne désignée par ce dernier, expliquera la modification, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Veuillez noter que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (18.11. 2019).



Gérard Cossette

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Cossette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le dix-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf (18.11.2019)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf (18.11.2019).



Gérard Cossette

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim